

PROCLAMATION DES RESULTATS ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sous-collège « Professeur ou assimilés »

Le président par intérim de l'Université Paris Sciences et Lettres,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2018-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université PSL et notamment son article 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu la décision du 21 novembre 2019 relative à l'organisation des élections au Conseil d'administration de l'Université PSL ;

Vu le procès-verbal de dépouillement auquel il a été procédé le 24 janvier 2020 ?

Proclame les résultats suivants :

Nombre de siège à pourvoir : 5¹

Nombre de listes candidates : 4

Nombre d'électeurs inscrits : 1152

Nombre de votants : 637

Suffrages exprimés : 596

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 41

Quotient électoral : 119.2

¹ Il est attribué un cinquième siège au sous-collège « Professeurs ou assimilés », la participation relative au scrutin ayant été plus forte que celle du sous-collège « Maîtres de conférence ou assimilés » conformément à l'article 2-1-2 du règlement intérieur

Ont obtenu :

Liste « Démocratie et intérêt général au cœur de PSL » :

Voix : 135

Nombre de sièges obtenus : 1

Liste « Pour réussir l'Université PSL » :

Voix : 229

Nombre de sièges obtenus : 2

Liste « Pour une Université PSL fédératrice » :

Voix : 186

Nombre de sièges obtenus : 2

Liste « PSL Service Public » :

Voix : 46

Nombre de sièges obtenus : 0

Sont proclamés élus

Liste « Démocratie et intérêt général au cœur de PSL » :

- Cyril IMBERT

Liste « Pour réussir l'Université PSL » :

- Laurent BATSCH
- Elisabeth MASSONI-CAUSSE

Liste « Pour une Université PSL fédératrice » :

- Denis ROUSSET
- Michela MALPANGOTTO

La présente proclamation est immédiatement affichée sur le site web de PSL, au siège de PSL et dans les locaux de l'ensemble de ses établissements-composantes et membres associés ainsi que des organismes de recherche mentionnés à l'article 4 de ses statuts.

La commission de contrôle des opérations électorales peut être saisie, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Fait à Paris, le 27 janvier 2020.

Alain FUCHS
Président par intérim de PSL

PROCLAMATION DES RESULTATS ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sous-collège « Maîtres de conférence ou assimilés »

Le président par intérim de l'Université Paris Sciences et Lettres,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2018-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université PSL et notamment son article 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu la décision du 21 novembre 2019 relative à l'organisation des élections au Conseil d'administration de l'Université PSL ;

Vu le procès-verbal de dépouillement auquel il a été procédé le 24 janvier 2020 ?

Proclame les résultats suivants :

Nombre de siège à pourvoir : 4

Nombre de listes candidates : 3

Nombre d'électeurs inscrits : 1607

Nombre de votants : 721

Suffrages exprimés : 672

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 49

Quotient électoral : 168

Ont obtenu :

Liste « Ambitieuse et humaine » :

Voix : 197

Nombre de sièges obtenus : 1

Liste « Démocratie et intérêt général au cœur de PSL » :

Voix : 262

Nombre de sièges obtenus : 2

Liste « Pour représenter la diversité de nos établissements » :

Voix : 213

Nombre de sièges obtenus : 1

Sont proclamés élus

Liste « Démocratie et intérêt général au cœur de PSL » :

- Samuel PINAUD
- Frédérique FLECK

Liste « Pour représenter la diversité de nos établissements » :

- Cécile FALCON

Liste « Ambitieuse et humaine » :

- Cédric DALMASSO

La présente proclamation est immédiatement affichée sur le site web de PSL, au siège de PSL et dans les locaux de l'ensemble de ses établissements-composantes et membres associés ainsi que des organismes de recherche mentionnés à l'article 4 de ses statuts.

La commission de contrôle des opérations électorales peut être saisie, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Fait à Paris, le 27 janvier 2020.



Alain FUCHS
Président par intérim de PSL

PROCLAMATION DES RESULTATS ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sous-collège « Autres personnels »

Le président par intérim de l'Université Paris Sciences et Lettres,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2018-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université PSL et notamment son article 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu la décision du 21 novembre 2019 relative à l'organisation des élections au Conseil d'administration de l'Université PSL ;

Vu le procès-verbal de dépouillement auquel il a été procédé le 24 janvier 2020 ?

Proclame les résultats suivants :

Nombre de siège à pourvoir : 3

Nombre de listes candidates : 2

Nombre d'électeurs inscrits : 5649

Nombre de votants : 1266

Suffrages exprimés : 1077

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 189

Quotient électoral : 359

Ont obtenu :

Liste « Démocratie et intérêt général au cœur de PSL » :

Voix : 540

Nombre de sièges obtenus : 2

Liste « SNPTES » :

Voix : 537

Nombre de sièges obtenus : 1

Sont proclamés élus

Liste « Démocratie et intérêt général au cœur de PSL » :

- Maxime CHUPIN ;
- Axelle HADDAD.

Liste « SNPTES » :

- Nathalie VIEIRA.

La présente proclamation est immédiatement affichée sur le site web de PSL, au siège de PSL et dans les locaux de l'ensemble de ses établissements-composantes et membres associés ainsi que des organismes de recherche mentionnés à l'article 4 de ses statuts.

La commission de contrôle des opérations électorales peut être saisie, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Fait à Paris, le 27 janvier 2020.



Alain FUCHS
Président par intérim de PSL

PROCLAMATION DES RESULTATS ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sous-collège « Etudiants »

Le président par intérim de l'Université Paris Sciences et Lettres,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2018-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université PSL et notamment son article 28 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu la décision du 21 novembre 2019 relative à l'organisation des élections au Conseil d'administration de l'Université PSL ;

Vu le procès-verbal de dépouillement auquel il a été procédé le 24 janvier 2020 ?

Proclame les résultats suivants :

Nombre de siège à pourvoir : 3

Nombre de listes candidates : 4

Nombre de grands électeurs inscrits : 31

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 27

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Quotient électoral : 6.75

Ont obtenu :

Liste « PSL contre-attaque » :

Voix : 5

Nombre de sièges obtenus : 0

Liste « Ensemble pour l'excellence de PSL » :

Voix : 6

Nombre de sièges obtenus : 1

Liste « Pour une université étudiante, écologique et associative » :

Voix : 4

Nombre de sièges obtenus : 0

Liste « Vers une identité PSL » :

Voix : 12

Nombre de sièges obtenus : 2

Sont proclamés élus

Liste « Vers une identité PSL » :

- Germain L'HOSTIS
 - o Suppléant : Léopold MOENECLAEY
- Marie-Clémentine QUILLERIET
 - o Suppléante : Jeanne LEFEVERE

Liste « Ensemble pour l'excellence de PSL » :

- Arnaud JEGOU
 - o Suppléant : Jean-Hubert GRASSET

La présente proclamation est immédiatement affichée sur le site web de PSL, au siège de PSL et dans les locaux de l'ensemble de ses établissements-composantes et membres associés ainsi que des organismes de recherche mentionnés à l'article 4 de ses statuts.

La commission de contrôle des opérations électorales peut être saisie, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Fait à Paris, le 27 janvier 2020.



Alain FUCHS
Président par intérim de PSL